

Préfecture de
Haute - Garonne

Commune de
CARBONNE

Dossier n° PC03110722G0051

Demande déposée le : 05/09/2022
Par : LMA 31
Représenté par : Monsieur DOUAY THEO
Demeurant à : 107 Route de Lancon 31390
Carbonne
Pour : Création d'un bâtiment industriel.
Sur un terrain sis à : LOT 0 PARC D'ACTIVITE
ACTIVESTRE 31390 CARBONNE
Cadastré : 0H-1441

Objet : Rejet tacite

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire le 05/09/2022, pour un projet de création d'un bâtiment industriel, sur un terrain situé LOT 0 PARC D'ACTIVITE ACTIVESTRE 31390 CARBONNE.

Par lettre du **28/09/2022** et notifié le 01/10/2022, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]
- PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]
- PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]
- PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]
- PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

Ces pièces n'ayant pas été adressée à la mairie de CARBONNE dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite**.

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Maire
Rémi RAMOND
Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux



CARBONNE, le 20 Janvier 2023